



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mai 2014 – 20h30

Date de convocation : 16 mai 2014

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 29

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, ALLAIN Dominique, CADOT Véronique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, MERCIER Nathalie, DELÂTRE Christophe, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, COSNARD Maïté, MIOT Bruno

Absents excusés : VINCE André pouvoir à LE DORZE Bertrand

Secrétaire de séance : MERCIER Nathalie

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 17 et 24 avril 2014

Compte-rendu des décisions du Maire

Au titre des pouvoirs qui lui ont été confiés, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 04 du 23/04/14 - Souscription d'une ligne de trésorerie de 500 000€ auprès de la Banque Postale.

Administration générale

1. Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes et associations.

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au sein des organismes suivants, au scrutin uninominal.

- **OGEC Ecole privée Sainte-Anne de Vigneux-de-Bretagne** (1 représentant) :

Candidat(s):

1. Sylvie BOUIN

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

- **Comité des Associations de Vigneux-La Pâquelais** (2 représentants) :

Représentant 1 - Candidat(s) :

1. Jean-Yves HAMON

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Représentant 2 - Candidat(s) :

1. Didier DARROUZÈS

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

M. le maire, Joseph Bézier est membre d'honneur.

L'adjoint délégué aux fêtes et cérémonies, à savoir Patrick LEGOUX est membre de droit.

2. **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : élection d'un membre**

Le conseil communautaire a délibéré en date du 5 mai 2014 pour créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et en fixer sa composition à la majorité des 2/3.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire a décidé de fixer le nombre de représentants de la CLECT à 14 membres : le Président, le Vice-président chargé des finances et un membre par commune à désigner au sein de chaque Conseil.

En conséquence, le conseil municipal procède au vote d'un représentant du Conseil municipal, qui participera à la CLECT.

Candidat(s) :

1. Bertrand LE DORZE

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Finances – Marchés publics

Intervention de Mme Baylongue-Hondaq, comptable public, au sujet du budget principal.

3. Budget principal : Approbation du compte de gestion 2013 établi, par Mme BAYLONGUE-HONDAA, comptable public

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion principal dressé, pour l'exercice 2013, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

4. Approbation du compte administratif 2013 – budget principal

Le Conseil municipal :

- 1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif principal ;
- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

5. Affectation du résultat 2013 – budget principal

Le Conseil Municipal :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement, cette affectation étant identique à l'affectation prévisionnelle adoptée lors de la séance du 18 février 2014.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Intervention de Mme Baylongue-Hondaa, comptable public, au sujet du budget assainissement

6. Approbation du compte de gestion 2013 – budget assainissement

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du Service d'Assainissement dressé, pour l'exercice 2013, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

7. Approbation du compte administratif 2013 – budget assainissement

Le Conseil Municipal :

- 1°) Donne acte de la présentation faite du compte administratif;
- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

8. Affectation du résultat 2013 – budget assainissement

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation, cette affectation étant identique à l'affectation prévisionnelle adoptée lors de la séance du 18 février 2014.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

9. Etat des cessions et acquisitions de l'année 2013

M. l'Adjoint présente les états des acquisitions et des cessions réalisées en 2013 sur la Commune au titre du budget principal et du budget "Service d'Assainissement".

Le Conseil Municipal adopte le bilan présenté.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

10. Subvention d'équipement au SIAEP (33, La Favrie du Buron)

Le Conseil municipal :

- Adopte l'attribution de cette subvention d'équipement au SIAEP ;
- Donne pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 204 15 82 du budget principal 2014 de la commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

11. Subvention d'équipement au SYDELA (33, La Favrie du Buron)

Le Conseil municipal :

- Adopte l'attribution de ces subventions d'équipement au SYDELA ;
- Donne pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 204 15 82 et 657 358 - fonction 816 du budget principal 2014 de la Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Solidarité, personnes âgées

12. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) : nouvelle composition

Le Conseil municipal :

- Approuve la nouvelle composition de cette commission ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Enfance, jeunesse, éducation

13. Tarifications des séjours (service jeunesse)

Le Conseil municipal approuve la grille tarifaire suivante pour les séjours de 5 jours :

QF	Tarif
0 - 380	22,32 €
381 - 500	51,70 €
501 - 700	70,50 €
701 - 900	94,00 €
901 - 1100	117,50 €
1101 - 1300	141,00 €
1301 - 1500	164,50 €
1501 et plus	188,00 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

14. Tarifications des accueils périscolaires, de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et de la restauration scolaire – Modifications des tarifs

Le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs ci-après pour l'année scolaire 2014/2015, qui seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014.

RESTAURATION SCOLAIRE

QF en €	<380	381<Q<500	501<Q<700	701<Q<900
Tarifs	1.52	1.86	2.19	2.52

901<Q<1100	1101<Q<1300	1301<Q<1500	Q>1500
2.85	3.18	3.5	3.83

Repas adultes	nouveaux tarifs
Personnels ayant un IM ≤ 330	3.83
Personnels ayant un 330 < IM ≤ 350	4.45
Enseignants et personnels ayant un IM > 350	5.07

ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF en €	<380	381<Q<500	501<Q<700	701<Q<900
Tarifs	0.42	0.52	0.60	0.70

901<Q<1100	1101<Q<1300	1301<Q<1500	Q>1500
0.78	0.88	0.97	1.06

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDI APRES MIDI

QF en €	<380	381<Q<500	501<Q<700	701<Q<900
Tarifs	0.96	1.70	2.45	3.19

901<Q<1100	1101<Q<1300	1301<Q<1500	Q>1500
3.93	4.69	5.43	6.18

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	23	0	6

Personnel communal

15. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal décide de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services :

Filière technique :

- Création d'1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Filière administrative :

- Création d' 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- Création d'1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1er juin 2014.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0



Affiché le 26 mai 2014.

Joseph BÉZIER
Maire